

*Procès-verbal  
séance 14 Juin 1960*

Département de la  
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du Mardi 14 Juin 1960

OBJET :

heures de surveillance  
effectuées par les ins-  
tituteurs

Le quatorze Juin mil neuf cent soixante à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 9 Juin 1960.

60 065

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue Biscaye, Mouchot, Pouget, Mongrand, Lamouche, Fontanille, Etcheber, Reix, Berland, Flahaut, Harteau, Melle Fouché, MM. Guy Menant, Bujard Bouchet, Bétous

Représentés : MM. Guillaud par M. Rochedereux  
Galland par M. Guy Menant

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Le Conseil Municipal**

Vu la demande présentée par M. le Directeur de l'Ecole Pospigna  
Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- qu'à compter du 1er Janvier 1960 le taux des heures effectuées par les instituteurs pour le compte de la ville ( surveillance des cantines scolaires ) sera porté à 5,75 NF : 2 = 2 NF 875 l'heure

- que la dépense sera imputée sur le ch XVI, Art. 30

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les membres présents

APPROUVE  
Rochefort s/Mer le 30 Juin 1960  
Le Sous Préfet : J. VOCHEL

POUR EXEMPLE CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



POUR COPIE CONFORME  
Royan, le 4 Juillet 1960  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Antino*

*Antino*